

REVENDICATIONS ÉTUDIANTES DE LA FAÉCUM

ÉLECTIONS PROVINCIALES 2022

	COALITION AVENIR QUÉBEC	PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC	QUÉBEC SOLIDAIRE	PARTI QUÉBÉCOIS
1. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à réduire fortement la contribution étudiante au financement des universités, notamment, au moyen d'une hausse du financement public de ces dernières ?	PARTIELLEMENT Le parti s'engage à poursuivre les investissements pour favoriser l'accessibilité aux études et la réussite éducative qu'il a entreprise dans son précédent mandat.	PARTIELLEMENT	OUI	OUI
2. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à augmenter l'enveloppe budgétaire destinée à l'Aide financière aux études pour que celle-ci prenne en compte les coûts réels des loyers payés par les ménages étudiants, en augmentant le plafond d'aide associé aux frais de subsistance ?	PARTIELLEMENT	PARTIELLEMENT Le Parti libéral du Québec reconnaît l'impact de la crise du logement sur la population étudiante et souhaite moderniser le Programme Accès-Logis pour y inclure un volet régional pour le logement étudiant.	OUI	OUI
4. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à mettre en place une stratégie nationale pour la réduction des gaz à effet de serre des établissements d'enseignement supérieur ?	PARTIELLEMENT	OUI	OUI	OUI
5. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à assurer une aide financière suffisante aux universités afin qu'elles puissent mener des projets d'efficacité énergétique et de conversion des énergies vers des sources durables ?	OUI	OUI	OUI	OUI
6. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à modifier la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur afin d'y inclure un article sur l'interdiction de l'application des clauses d'amnistie dans les cas de sanctions pour inconduite sexuelle ?	PARTIELLEMENT Le parti s'engage à tenir compte du bilan de l'application de la présente loi qui sera fourni par les universités à l'automne 2022 si ce bilan suggère une telle solution.	OUI	OUI	OUI
7. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à augmenter les fonds alloués à la subvention spécifique de soutien aux membres des communautés autochtones pour les universités dans les règles budgétaires afin que toutes les universités puissent mettre en place des projets d'accueil et de soutien aux communautés autochtones ?	PARTIELLEMENT	OUI	OUI	OUI
8. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à augmenter le financement des Fonds de recherche du Québec afin de permettre à l'ensemble des demandes de bourses recommandées tant au niveau de la maîtrise que du doctorat d'être financées ?	PARTIELLEMENT	OUI	OUI	OUI
9. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à annuler la déréglementation des frais de scolarité de la communauté étudiante internationale ?	PARTIELLEMENT Le parti souhaite attendre l'analyse de l'application de la déréglementation des frais de scolarité. Le parti est ouvert à faire des changements selon cette analyse.	PARTIELLEMENT Le parti s'engage à tenir une consultation avec l'ensemble de partenaires du milieu universitaire pour établir les impacts positifs et négatifs de cette mesure.	OUI	OUI
10. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à annuler la réforme du programme de l'expérience québécoise de 2020 ?	NON	OUI	OUI	OUI
11. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à compenser financièrement les personnes étudiantes qui effectuent des stages obligatoires, ne comprenant pas les stages d'observation ?	NON	PARTIELLEMENT Le parti est favorable à la tenue d'une consultation afin de bien documenter la situation et guider les pistes d'actions qui devront être prises pour répondre adéquatement à la réalité vécue par les stagiaires.	OUI	OUI
12. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à ce que les montants des bourses offertes par l'entremise du programme de compensation des stagiaires soient indexés à l'inflation ?	PARTIELLEMENT Le parti reconnaît que le programme est en place depuis quelques années et envisagera de bonifier le programme.	PARTIELLEMENT	OUI	OUI
13. Advenant son élection, votre parti s'engage-t-il à abroger la Loi sur laïcité de l'État de la 42 ^e législature du Québec telle que présentée le 28 mars 2019 ?	NON	PARTIELLEMENT Le parti s'engage à abolir la clause dérogatoire de la loi 21 dès son entrée en mandat.	PARTIELLEMENT Le parti s'engage à retirer les restrictions vestimentaires de la loi, mais maintiendrait la laïcité de l'institution de l'État.	NON

Aucune réponse n'a été reçue de la part du Parti Conservateur du Québec, bien que les mêmes demandes lui aient été adressés.



FAÉCUM

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
ÉTUDIANTES DU CAMPUS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FAECUM.QC.CA